

## COMPTE RENDU REUNION DU 15 MARS 2022

*L'an deux mille vingt-deux le 15 mars à 18h30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 09 mars 2022.*

*Étaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – Mme CARTON Marie-Andrée – M. WACSIN Christian – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – M. SERGEANT Christophe – M. BREGNARD Benoît – Mme SWITALSKI Evelyne – Mme DUFOUR Karine – Mme LEGRAND Aurélie – Mme LEGRAND Pamela – M. PLICHON Frédéric – M. HAUTECOEUR Jean-François – Mme DELHORS Rolande – M. PARENT Cyrille*

*Était absent excusé : M. DUFLOS Johan*

*Était absente : Mme LELEU Marie-Lise.*

*M. WACSIN Christian est élu secrétaire.*

### **Objet : Nomination des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code Général des impôts, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération du 08 mars 2022, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT.

Monsieur le Maire propose, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, qu'il soit procédé à l'élection au sein du conseil municipal du représentant amené à siéger à la CLECT par un vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté de communes de la région d'Audruicq en date du 08 mars 2022 fixant la composition de la CLECT,

Considérant que le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner Monsieur HAUTECOEUR Jacques, membre titulaire de la CLECT

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Récompense aux élèves - PRIX**

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des récompenses aux élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer une dotation moyenne égale à 1/6ème de la dotation du crédit scolaire, par enfant scolarisé à RUMINGHEM à compter de 2022, soit 7 euros pour cette année

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Crédits scolaires**

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires à allouer aux enfants scolarisés à Ruminghem.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à compter de la rentrée 2022/2023 :

- d'allouer 42.00 € par élève scolarisé dans la commune,

Les crédits nécessaires figureront au B.P.  
Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Subvention au C.C.A.S.**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention à octroyer au C.C.A.S pour l'équilibre de sa section de fonctionnement. Il propose le versement d'une subvention d'un montant de 10 000.00 € pour couvrir l'achat des colis de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention de 10 000.00 € pour l'année 2022.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

<b>Investissement :_Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 547 491.35</b>
	Réalisé :	<b>602 527.01</b>
	Reste à réaliser :	<b>246 971.00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 547 491.35</b>
	Réalisé :	<b>780 413.46</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Fonctionnement :_Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 066 600.00</b>
	Réalisé :	<b>690 084.06</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 066 600.00</b>
	Réalisé :	<b>1 138 728.00</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
Investissement :		<b>177 886.45</b>
Fonctionnement :		<b>448 643.94</b>
Résultat global :		<b>626 530.39</b>

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

## Objet : Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le 15/03/2022, le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont identiques au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Un excédent de fonctionnement de :    | 448 643.94 € |
| • Un excédent d'investissement de :     | 177 886.45 € |
| • Un déficit des restes à réaliser de : | 246 971.00 € |
| • Soit un besoin de financement de :    | 69 094.55 €  |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation 2021 – Excédent : 448 643.94 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 448 643.94 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00 €

Résultat d'investissement reporté – Excédent : 177 886.45 €

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

## Objet : Vote taxes 2022

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité, de garder les taux de l'année dernière soit :

- |   |         |
|---|---------|
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier bâti     | 35.64 % |
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier non-bâti | 32,89 % |

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

## Objet : Budget primitif 2022

Le Budget primitif 2022 a été discuté en recettes et en dépenses, au chapitre, il a été arrêté aux chiffres suivants :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Recettes d'investissement.....              | 1 616 374.92 |
| • Recettes de fonctionnement.....             | 1 071 607.00 |
| • Dépenses d'investissement.....              | 1 616 374.92 |
| • Dépenses de fonctionnement.....             | 1 071 607.00 |
| • Dont excédent d'investissement reporté..... | 177 886.45   |
| • dont Restes à réaliser dépenses.....        | 246 971.00   |

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Subventions

Monsieur le Maire après le vote du budget propose de réunir la commission sport jeunesse culture et vie associative afin d'examiner les demandes de subventions des associations locales et des œuvres caritatives.

A ce jour, seul un tiers des associations ont déposé leurs comptes 2021 et leur budget 2022.

### Cantine – garderie

La numérisation des inscriptions et des paiements après le démarrage de l'application au 01/02/2022 s'est déroulée sans trop de difficulté.

### Festivités

Les restrictions liées à la crise du COVID sont progressivement levées. Monsieur le Maire s'inquiète du devenir de l'association Comité des fêtes dont le Président est démissionnaire et de l'organisation des festivités à venir.

### Fibre

Plusieurs plaintes sont adressées en mairie, coupures intempestives, câbles décrochés, raccordements mal réalisés, etc...

Cette situation n'est pas propre à Rumingham, de nombreux maires s'en plaignent.

Il semble que la qualité ne soit pas la priorité. La seule préoccupation est la rapidité des mises en services.

### Cartes électorales

Monsieur le maire informe que les nouvelles cartes électorales pourront être distribuées à compter du 18 mars.

### Opération « Hauts de France propre »

Cette opération est organisée sous l'égide des fédérations de chasse et de pêche.

Un appel aux associations mais aussi aux volontaires est lancé. Cette opération aura lieu le samedi 19 mars à partir de 9 heures. Le lieu de réunion est fixé sur le parking de la salle des sports.